

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SEANCE DU 30 Avril 2026

Objet de la délibération : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIVAAD AU SEIN DE LA CAO DU GROUPEMENT

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Avril 2026
Transmise au Contrôle de légalité le 05 Mai 2026
Affichée le 05 Mai 2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 50

Pouvoirs : 6

Votants : 56

Vote : 56

L'an deux mille vingt-six, le trente Avril à 11h30 le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Kévin BOYER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-3 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2113-6 ;

Considérant que l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique permet la création de groupement de commandes pour coordonner et regrouper la passation de marchés publics ;

Considérant que la durée du Groupement des Collectivités Territoriales du Var est alignée sur celles des conseils Municipaux ;

Considérant qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, chaque adhérent s'engage à délibérer pour confirmer son adhésion dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de son Conseil Municipal et les membres autres que les communes délibéreront dans les trois mois qui suivent le second tour des élections municipales ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention constitutive du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var afin que le SIVAAD puisse continuer à assurer sa mission de coordonnateur dudit Groupement ;

Considérant que la CAO du Groupement de Commandes est présidée par le représentant du coordonnateur ;

083-258301126-20260505-2026-dag13-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Considérant que, conformément à l'article L1414-3 modifié par la loi n°2016-1691 du 9/12/2016, la CAO du SIVAAD est composée d'un membre titulaire (le Président du Syndicat) et d'un suppléant. ;

Considérant qu'il convient d'élire un membre suppléant afin de représenter le SIVAAD au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var ;

Considérant que la CAO procède à l'analyse des plis contenant les offres de marchés lancés par le SIVAAD, en procédure formalisée selon les seuils prévus par la réglementation ainsi qu'à l'attribution de ces marchés ;

Considérant que Le Président informe les délégués que sur invitation, pourront assister à cette commission, avec voix consultative, le comptable public du SIVAAD (Payeur Centre des Finances Publiques) et le représentant du service de la concurrence (Direction Départementale de la Protection des Populations) ;

Considérant que le Président propose de passer au vote ;

Considérant que Monsieur Kévin BOYER se présente comme membre titulaire et Madame Danièle RAVINAL comme membre suppléant pour représenter le SIVAAD au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var ;

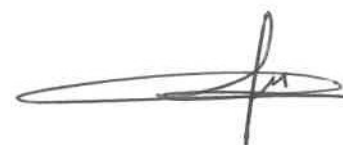
Considérant que le Président annonce les résultats :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **Ouï** l'exposé de Monsieur le Président
- **Adopte** la convention constitutive et autorise le Président à signer la convention Constitutive du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var
- **Désigne:** Monsieur Kévin BOYER comme membre titulaire et Madame Danièle RAVINAL comme membre suppléant pour représenter le SIVAAD au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Ainsi fait et délibéré, le 30 Avril 2026 à PUGET VILLE



Pour extrait conforme

Le Président du SIVAAD

Kévin BOYER

Étaient présents :

Délégués Titulaires Présents	
BANDOL	COULON Valérie
BORMES	MAZZOCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette – TORRI Yvette
CAVALAIRE	DAGORN Catherine
ÉVENOS	LORIN Sébastien – IMBERT Patrick
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	FAWER Cédric -
LA FARLEDE	CORPORANDY-VIALLOIN Virginie
LA LONDE LES MAURES	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE DU VAR	LECLERC Thierry – BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELORME Laurent
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel
LE REVEST les Eaux	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI-AUDDINO Flavia
LE VAL	VILAIN Josiane – PRIN DERRE Robert
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique – BOUKADIDA Céline
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
OLLIOULES	RIGHI Dominique – VACCARO Antoine
PIGNANS	RABILLER Noël
PIERREFEU	MATTEI Sylvie – PIZZORNO Maryse
PUGET-VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT CYR UR MER	GROC Cynthia
SAINT MANDRIER sur Mer	MARIN Michel – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SANARY sur Mer	SEGOND Pierre – SZPICZAK Valérie
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – BRASTEL Bérengère
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BORMES	FLORIS Marie-Claire
CAVALAIRE	RODRIGUEZ Philippe
LE LAVANDOU	MANCARDI Julien
LE PRADET	PIRAS Graziella
PIGNANS	GIACOMAZZO Jean
RIANS	VERCROUTE Christophe
SIX FOURS Les Plages	MONIER Élodie
TOURVES	CRABETT Josiane

Pouvoirs	
GASSIN	Wolak Karine à MARCELLINO Anne-Marie
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline à MANCARDI Julin
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane à BOYER Kévin (TOURVES)
SAINT ZACHARIE	POLLUS Alfred à CRABET Josiane (TOURVES)
SOLLIES VILLE	TIJADI Marie-Ange à BRASTEL Bérengère
VIDAUBAN	DUBERN Audey à PANIGOT Audrey

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
SAINT MANDRIER sur Mer	LABROUSSE-KYPRAIOS Sylvie
SOLLIÈS PONT	SALTETTO Hélène

Absences excusées	
BRUE AURIAC	COUSIN Karine
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – COUSIN Karine
FAYENCE	BAÏLÉ Olivier
LA CROIX VALMER	DE VERON DE LA COMBE Philippe
LA FARLÈDE	GRILLOT Romain
LA GARDE FREINET	ANDRE Thierry
LE PRADET	ROGER Isabelle
PIGNANS	TROISI Valérie
RAMATUELLE	FRESIA Martine
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline – MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
TOURRETTES	BOUGE Camille – RASKIN Arnaud

Membres du Bureau (mandat en cours 2020– 2026)
Mr Christian TOULOUSE (Président)

Départ de délégués représentants les Communes adhérentes
LA LONDE-LES-MAURES : Mesdames SCHATZKINE Nicole et MAZZONI Sylvie
BANDOL : Mme Valérie COULON
VIDAUBAN : Monsieur Elie TROTET
SANARY-SUR-MER : Monsieur Pierre SEGOND et Madame Valérie SZPICZAK